



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Septembre 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	26	28	02
Vote			
A L'unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

Convocation du Conseil Municipal en date du :

16/09/2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

25 SEP. 2020

-et de sa publication le :

25 SEP. 2020

L'an 2020, le Mardi 22 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 6<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 16 septembre 2020.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER -(26)

**REPRÉSENTÉS :** M. Frantz RUPAIRE (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) et Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Josette OTTO) \_\_\_\_\_(02)

**ABSENTS :** Mme Ninette SAINTE-LUCE \_\_\_\_\_(01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**D\_20200922\_06**

## AUTORISATION Á LA SEM PATRIMONIALE POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE

### DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- Considérant que la Ville de Trois-Rivières est actionnaire de la Sem Patrimoniale et membre du Conseil d'Administration ;



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Septembre 2020

- **Considérant** la validation par le Conseil d'Administration de la Sem Patrimoniale du principe de réalisation d'un centre de formation aux métiers de l'aéronautique, lors de sa séance du 18 juillet 2019 ;
- **Considérant** le courrier du Directeur général de la Sem Patrimoniale en date du 9 janvier 2020, arrivé le 12 août 2020 en Mairie, sollicitant l'accord de l'Assemblée délibérante pour la prise de participation de la Sem Patrimoniale ;

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

#### Article 1

**DE CREER** une filiale qui sera chargée de porter l'investissement nécessaire à la réalisation d'un centre de formation aux métiers de l'aéronautique.

#### Article 2 :

**DE PRENDRE** une participation dans la société commerciale qui sera constituée pour assurer l'exploitation du centre de formation aux métiers de l'aéronautique.

#### Article 2

**DE DONNER** au Maire tous pouvoirs pour la mise en œuvre de cette décision.

#### Article 3

**DE CHARGER** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE